



## Communiqué de presse de la Coordination des sans-papiers de Belgique

Vendredi 26 avril 2019.

La Coordination<sup>1</sup> des sans-papiers rassemble une douzaine de Collectifs de sans-papiers de toutes origines présents sur le territoire belge. Elle rappelle qu'il y aurait en Belgique entre 100 et 150.000 personnes sans papiers qui vivent depuis de nombreuses années dans une situation inacceptable de non-droits. Elle estime que ces sans-papiers apportent une contribution très positive à l'économie du pays, et à la société belge dans son ensemble. Jusqu'à présent souvent « criminalisés », les sans-papiers voient aujourd'hui un certain nombre d'éclaircies (la signature du « pacte de Marrakech » de l'ONU, le retrait du projet de loi « visites domiciliaires », deux avis du Conseil d'Etat sur l'illégalité des quotas à l'Office de étrangers et suspendant l'enferment des enfants, et l'appel d'Actiris –employeurs et syndicats- à faire rentrer la main-d'œuvre dans l'état de droit »).

La Coordination a réalisé en 2018 et publie aujourd'hui les résultats d'une étude<sup>2</sup> approfondie sur la situation des sans-papiers en Belgique. Cette étude met notamment en évidence :

- Que la plupart des sans-papiers ont été, à leur arrivée, en situation régulière en Belgique (62%)
- Que leur durée moyenne de présence est de 7 ans (ce qui garantit un véritable ancrage dans la société belge)
- Que 89% d'entre eux travaillent (souvent d'abord de manière déclarée, puis en noir lors de la perte de leurs droits) et sont donc pas une charge pour la sécurité sociale, mais au contraire qu'ils souhaitent y contribuer.

Depuis les élections communales, la Coordination a rencontré dans un climat constructif nombre d'élus communaux (bourgmestres, échevins et président de CPAS de 10 communes bruxelloises), régionaux (dans le cadre de 7 forums universitaires) et présidents de partis.

Même si quelques améliorations de la qualité de vie des sans-papiers peuvent être obtenues au niveau communal, la Coordination affirme que la seule véritable solution se situe au niveau fédéral : les élections du 26 mai prochain auront un impact fondamental sur la situation des sans-papiers.

**La Coordination revendique haut et fort la régularisation des sans-papiers, sur base de critères clairs et permanents.** La Coordination propose 5 critères, en s'appuyant sur la Proposition de Loi UDEP (2006) :

1. Les « victimes » d'une procédure d'asile anormalement longue
2. Les personnes qui se trouvent dans une situation d'impossibilité de retour
3. Les personnes gravement malades ou souffrant d'un handicap
4. Les attaches sociales et/ou circonstances humanitaires
5. Le projet de contribution socio-économique en Belgique

La Coordination propose aussi la création d'une **Commission de régularisation**, présidée par un Magistrat : il s'agit de rompre avec le pouvoir discrétionnaire du Ministre en la matière, qui a récemment montré ses limites.

Pour faire avancer ses propositions, la Coordination :

- Appelle à manifester ce dimanche 28 avril à 14h à la Gare du Nord « pour un gouvernement qui régularisera les sans-papiers ».
- Appelle les partis politiques, les mouvements, les syndicats, les associations de soutien et les électeurs à voter le 26 mai « pour un gouvernement qui régularisera les sans-papiers ».

<sup>1</sup> Contacts presse : Serge Bagamboula (0493291974), Modou Ndiaye (0499884821) et Mamadou Diallo (0493995444)

<sup>2</sup> Les 2 documents produits sont en ligne sur le site de la Coordination <https://sanspapiers.be/> et disponibles en format « brochure » sur simple demande à BESP, c/o CFS asbl, 26 rue de la Victoire à 1060 Bruxelles ou par mail à l'adresse [besp@cfsasbl.be](mailto:besp@cfsasbl.be)